

De : Brigitte DEYDIER Directrice Technique Nationale	Aux : Ligues Responsables ETR Cadres Techniques Clubs élites Clubs concernés par le championnat de France 1 ^{ère} division Clubs
Objet : Règles de sélection 2007 pour les Equipes de France senior et junior Championnat de France individuel 1 ^{ère} division (règlement d'arbitrage)	

Paris, le 11 Janvier 2007

Vous trouverez ci-dessous les règles de sélection 2007 pour les équipes de France féminines et masculines (juniors et seniors) validées par le Comité Directeur du 18 Novembre 2006, ainsi que les nouvelles dispositions d'arbitrage appliquées au championnat de France 1^{ère} division du 20/21 Janvier 2007 à Dijon.

REGLES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE MASCULINES FEMININES 2007

RAPPEL

Notre objectif est d'obtenir les meilleurs résultats dans les compétitions officielles internationales.

Les judoka concernés par des sélections en Equipe de France, ou qui s'entraînent dans une structure de la filière de haut niveau de la FFJudo, doivent signer la convention d'athlète de haut niveau de l'année en cours, qui précise les obligations de l'athlète et de la fédération.

Les judoka devront avoir un comportement conforme à l'éthique de notre discipline.

C'est la commission de sélection qui établit la liste des sélectionnés.

Pour les championnats officiels, les sélectionnés en Equipe de France doivent participer à l'intégralité de la préparation planifiée par le responsable de l'équipe. Les judoka seront sélectionnés s'ils répondent aux obligations en matière de suivi médical (cf. convention d'athlète et articles L.3621-2 et R.3621-3 du code de santé publique).

Objectifs : Championnats du Monde, Championnats d'Europe

L'année 2007 est axée sur le championnat du Monde à Rio en septembre 2007 et sur le championnat d'Europe en avril 2007.

Le résultat aux championnats de France est un élément essentiel pour les sélections internationales.

Sélection pour le Tournoi de Paris

Le champion de France est sélectionné automatiquement. Pour les autres sélectionnés, un podium au championnat de France, une médaille au dernier championnat d'Europe ou au dernier championnat du Monde junior ou senior sont des éléments primordiaux.

Sélection aux championnats d'Europe, du Monde

Les résultats en tournois internationaux ainsi que le niveau d'opposition rencontré seront pris en compte pour établir la sélection du judoka ayant le plus fort potentiel de médaille aux championnats officiels.

Le résultat, le parcours et le comportement aux championnats d'Europe sont des éléments de référence pour la sélection aux championnats du Monde.

Sélection pour les Super World Cup et World cup

Elles seront établies par la commission de sélection à partir des résultats et du comportement lors des championnats de France et des tournois internationaux précédents.

La commission de sélection se réserve la possibilité d'organiser des poules de sélection pour départager des athlètes.

SURFACE DE COMPETITION

Couleurs des zones des tatamis : application de la règle internationale

Le tatami est divisé en deux zones de couleurs différentes.

La zone de combat sera d'une couleur et la zone de sécurité sera d'une autre couleur.

Les couleurs sont à préciser.

La dimension des surfaces de compétition et des surfaces de combat reste inchangée.

(Cette mesure est obligatoire pour les Championnats du Monde, Jeux Olympiques, Tournois Internationaux).

- **Exemple de surface de compétition pour le championnat de France individuel 1ère Division (et internationale)**



PRECISIONS TECHNIQUES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATION

Action/projection en « bordure »

Une action de projection doit commencer quand les deux combattants sont complètement à l'intérieur de la zone de combat. Dès qu'une action de projection a commencé, l'action (incluant Kaeshi-Waza) est validée et peut être prise en compte pour un score aussi longtemps qu'une partie du corps de chaque combattant touche la zone de combat.

La pénalité de shido pour 5" en bordure est supprimée que la zone rouge soit conservée ou non (art. 27 § 4).

Hansoku make

Lorsqu'un combattant a été sanctionné par Hansoku make pour avoir plongé sur la tête, il perd le combat mais il est autorisé à poursuivre la compétition: repêchage, rencontre par équipe...

Hansoku make (4 Shido)

Lorsqu'un combattant a été sanctionné par Hansoku make suite à un 4^{ème} Shido, il perd le combat mais il est autorisé à poursuivre la compétition: repêchage, rencontre par équipe...

Hansoku make (contre l'esprit, mise en danger de l'opposant)

Lorsqu'un combattant a été sanctionné par Hansoku make direct suite à une action contre 'l'esprit ' ou pour application de technique prohibée, il perd le combat et il est exclus de la compétition: il ne pourra en aucun cas prendre part aux repêchages, voire combattre dans une autre rencontre par équipe...